



Commune 027/BERENTZWILLER

Mairie de Berentzwiller
7 rue de l'Église
68130 BERENTZWILLER

WEISS Stéphane

Dossier suivi par

Tél. : 03.89.55.64.90

Mail : stephane.weiss@caaa68.fr

Cotisations foncières

Extrait du rôle de l'année 2025

027/BERENTZWILLER

Cultures	Superficie	Jours	Total jours	Gain	Salaires	Taux	Unités
Terres	392	80	31 360	56,57	1 774 035	11,00	19 514 387
Prés	63	80	5 040	56,57	285 112	11,00	3 136 240
Vergers	11	80	880	56,57	49 781	11,00	547 597
Vignes	0	200	0	56,57	0	12,00	0
Forêt	101	7	707	56,57	39 994	20,00	799 899
Landes	0	5	0	56,57	0	5,00	0
Carrières	0	5	0	56,57	0	5,00	0
Etangs	0	5	0	56,57	0	5,00	0
Jardins	1	300	300	56,57	16 971	11,00	186 681
Totaux	568		38 287		2 165 893		24 184 804

Coefficient de répartition : 0,350

Montant de la cotisation : 8 460 €

Argent de chasse versé en 2024 : 4 700 €

Cotisation répartie entre les propriétaires fonciers de la commune : 3 760 €

Le paiement de l'argent de chasse d'un montant de 4 700 € doit être effectué sur le compte suivant :
FR33 4003 1000 0100 0017 4108 X31 / CDCGFRPPXXX

Mulhouse, le 13 mars 2025

Madame, Monsieur le Maire,

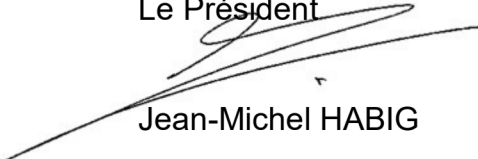
En application des textes qui régissent le recouvrement des cotisations d'assurance-accidents agricoles dans les départements du Rhin et de la Moselle, nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint l'extrait du rôle des cotisations foncières de l'année 2025.

Cet extrait est à **afficher en mairie pendant 15 jours** suivant sa réception et son affichage à annoncer selon l'usage local.

Toute observation à l'encontre du contenu du présent extrait, notamment celle relative au montant de la cotisation couvert par le produit des baux de chasse, doit être formulée impérativement avant le **31 mars 2025**.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président



Jean-Michel HABIG